



Fondation  
**Maison des Champs**  
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

# Rapport d'Activité 2024

SERVICE  
APPARTEMENTS DE  
COORDINATION THERAPEUTIQUE

39 places autorisées

PARIS  
RESIDENCE DES RASSELINS

18 bis, rue des Rasselins  
75020 Paris

TEL. 01 43 56 05 05

FINESS 750033359

**SERVICE**

**A**ppartements de  
**C**oordination  
**T**hérapeutique

de **Paris**

**Siège social :**

55 rue de Belleville  
75019 Paris  
Tel : 01 85 08 50 92

[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
[www.fmdc.fr](http://www.fmdc.fr)

## SOMMAIRE

1	Présentation Générale .....	3
1.1	Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2	Présentation du service ACT 75.....	5
2	Les ACT 75 de la FMDC.....	7
2.1	Répartition des financements.....	7
2.2	Le bilan quantitatif .....	7
2.3	Les personnes accueillies en 2024.....	8
2.4	Les profils médicaux des personnes admises en 2024.....	13
2.5	La coordination médicale ACT PARIS.....	14
2.6	Le maintien à domicile .....	15
2.7	Les sorties du dispositif .....	16
2.8	Analyse.....	16
3	Les activités de la coordination médico-psycho-sociale.....	17
3.1	Les orientations des ACT 75 en 2024.....	17
3.2	Les entretiens individuels.....	18
3.3	Les accompagnements physiques.....	19
3.4	Les ateliers collectifs et individuels.....	19
3.5	La convivialité et les sorties.....	23
3.6	Séjour Thérapeutique 2024 .....	24
3.7	Les Groupes d'Expression.....	25
3.8	Le partenariat avec la Fédération Santé Habitat.....	26
3.8.1	Les perspectives pour 2025 : .....	27
4	L'accompagnement et le soutien psychologique .....	28
5	L'accompagnement à la sortie ACT 75.....	30
6	La gestion des appartements .....	32
7	Mise en œuvre du programme Education thérapeutique du patient (E.T.P. ).....	32
8	Les ressources humaines .....	34
9	La démarche qualité en 2024 .....	35
10	Conclusion.....	36

# 1 PRESENTATION GENERALE

## 1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

**Fondation Maison des Champs**  
55 rue de Belleville 75019 paris  
[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration  
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation  
Jérôme LUCAS

**ACT 75**

Fondation Maison des Champs  
18 bis, rue des Rasselins  
75020 PARIS

Téléphone : 01.43.56.05.05

Directeur  
Céline Vilder  
[direction-act75@fmdc.fr](mailto:direction-act75@fmdc.fr)

Chef de service  
Luis SEPULVEDA  
[chefdeservice-act75@fmdc.fr](mailto:chefdeservice-act75@fmdc.fr)

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

### UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

## NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

### **Le Service Autonomie à Domicile – SAD :**

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- (300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
- (20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
- (10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

### **Le service Santé Précarité Inclusion**

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
- (69 places autorisées)

### **La crèche Sainte-Lucie** (66 berceaux)

### **Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS**

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

### **Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT**

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées/ 18 en décembre 2024)

### **La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »**

### **Les services d'Action Sociale et Solidaire**

- Le Carrefour des Solidarités  
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :  
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires  
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

### **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

## 1.2 PRESENTATION DU SERVICE ACT 75

Nombre total de places autorisées au 31/12/2024	39
• dont nouvelles places créées au cours de l'année	0
• dont places en cours d'amission	6
• dont places non installées	2
• nombre total de places occupées au 31/12/2024	31

### Offre d'hébergement (répartition du nombre de places installées)

Localisation des places d'Appartements de Coordination Thérapeutique			
Adresse	Nombre de places	Type de logement	Nom et nature du ou des bailleur (s)
16, rue Claude Decaen 75012 Paris	2	F3	ICF NOVEDIS
73, avenue Philippe Auguste 75011 Paris	2	F3	M PICARD
73, avenue Philippe Auguste 75011 Paris	2	F3	M PICARD
11, rue des Chauffourniers 75019 Paris	2	F3	ICF NOVEDIS
8, avenue Ambroise Rendu 75019 Paris	1	F1	PARIS HABITAT
10, avenue de la Porte de Ménilmontant 75020 Paris	1	F2	RIVP
37/39, rue du Surmelin 75020 Paris	1	F1	Petits frères des Pauvres
58, rue des Vignoles 75020 Paris	1	F1	SIEMP
22, cité Falaise 75018 Paris	1	F1	SIEMP
22, rue des Platrières 75020 Paris	1	F1	SIEMP
2, passage Dagorno 75020 Paris	1	F1	SIEMP
39, rue des Rasselins 75020 Paris	2	F3	RIVP
90, rue des Orteaux 75020 Paris	1	F1	Privé
39, rue des Envierges 75020 Paris	1	F1	Privé
69/71 Boulevard Poniatowski 75012 Paris	2	F3	Toit et Joie
Résidence sociale 18bis, rue des Rasselins 75020 Paris	16	F1	Convention avec la Fondation de la Croix Saint Simon
<b>NOMBRE DE PLACES TOTAL</b>	<b>37</b>		

Offre d'hébergement	Répartition des places installées
En hébergement individuel : F1 et F2	9
En hébergement semi-collectif : F3	12
En hébergement collectif : studios dans résidence sociale	16

Types de logements	Nombre de logements	Accessibilité mobilité réduite	Partagé	Accueil d'animaux domestiques
F1	8	0	Non	Oui
F2	1	0	Non	Oui
F3	6	0	Oui	Non
Résidence sociale (studios)	16	1	Non	Non
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>1</b>		

Le séjour en Appartements de Coordination Thérapeutique constitue une étape importante dans la vie des personnes accompagnées, en ce sens, qu'il contribue à réduire les effets négatifs des maladies chroniques sur la vie des résidents, les incapacités qu'elles engendrent et les contraintes qu'occasionnent leur traitement. Partant du constat que plus le patient est impliqué dans les soins et la gestion de sa maladie et de la valorisation de ses droits, plus la prise en charge sera efficace. Le projet de service a pour objectif d'associer ses compétences à celles de l'équipe pluridisciplinaire ACT et lui permettre de s'engager dans la réalisation d'un projet personnel fondé sur les principes de promotion sociale et d'amélioration de la qualité de vie.

## 2 LES ACT 75 DE LA FMDC

### 2.1 REPARTITION DES FINANCEMENTS

Dotation globale :	1 361 388 €
PAF :	36 590 €
CNR :	47 771 €

### 2.2 LE BILAN QUANTITATIF

Le service a été ouvert 5 jours sur 7 du lundi au vendredi sans interruption durant l'année.  
Une astreinte portée par les cadres assure un lien permanent avec les personnes accueillies.

#### Capacité d'accueil du service

Capacité autorisée :	39 places
Capacité autorisée installée :	37 places
Nombre de journées réalisées :	11 077 journées
Nombre d'admissions :	11 entrées
Nombre de sorties :	15 sorties
Nombre de personnes accueillies en 2024 :	45 personnes
Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2024 :	31 personnes

En 2024 l'objectif était de continuer la recherche de deux appartements individuels. Fin 2024 nous avons pu obtenir un appartement situé à proximité de la résidence et des bureaux.

Dans le but d'une plus grande accessibilité, nous nous sommes séparés d'un appartement dont les conditions matérielles n'étaient pas réunies (manque de lumière, mauvaise ventilation, disposition non adaptée). Pour 2025 nous poursuivrons notre recherche de deux appartements.

#### Taux d'occupation

39 places	Journées prévues	Journées réalisées	Taux d'occupation	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
JANVIER	1209	1076	89.00%	1	
FÉVRIER	1131	1039	91.87%	2	2
MARS	1209	1085	89.74%		
AVRIL	1170	1045	89.32%		1
MAI	1209	1054	87.18%		
JUIN	1170	813	69.49%		8
JUILLET	1209	770	63.69%	2	3
AOÛT	1209	775	64.10%		
SEPTEMBRE	1170	751	64.19%	1	
OCTOBRE	1209	841	69.56%	3	
NOVEMBRE	1170	873	74.62%	1	
DÉCEMBRE	1209	955	78.99%	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>14 274</b>	<b>11 077</b>	<b>78%</b>	<b>11</b>	<b>15</b>

## Durée de séjour au 31/12/2024

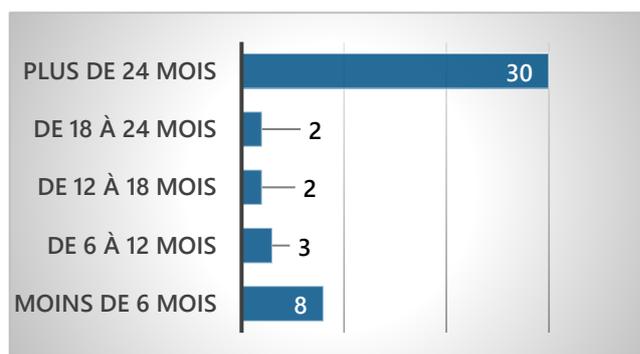
Pour les 31 personnes présentes au 31/12/2024 :

Séjour le plus long : 2 890 jours

Séjour le plus court : 26 jours

**Durée moyenne de séjour : 1 100 jours**

Pour les 15 personnes sorties en 2024, la durée moyenne de séjour a été de 1 787 jours

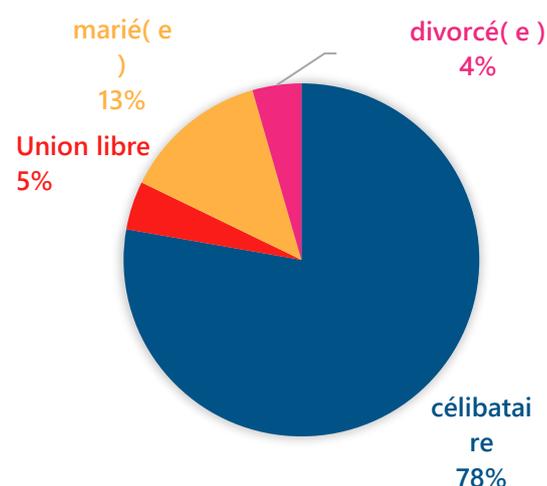


## 2.3 LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2024

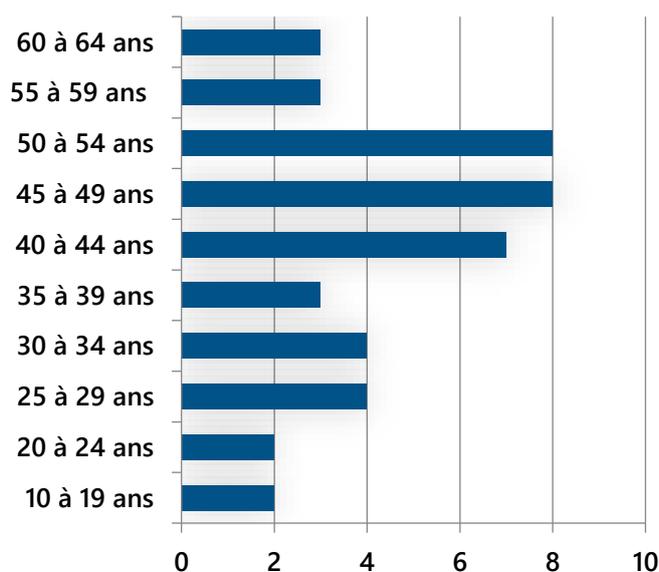
En 2024, 45 personnes (et 8 enfants accompagnants) ont été accueillies au sein du service des Appartements de Coordination Thérapeutique de Paris, nous avons admis 11 personnes et accompagné 15 personnes dans leur sortie des ACT.

	Femmes	Hommes	Transgenre Non-binaire	Mineurs	TOTAL
Nombre de personnes ayant résidé dans la structure dans l'année	24	19	0	2	45
Dont nouveaux résidents dans l'année (Nouvelles personnes qui occupent une place autorisée dans l'année)	4	6	0	1	11
Nombre de sortants	10	5	0	0	15

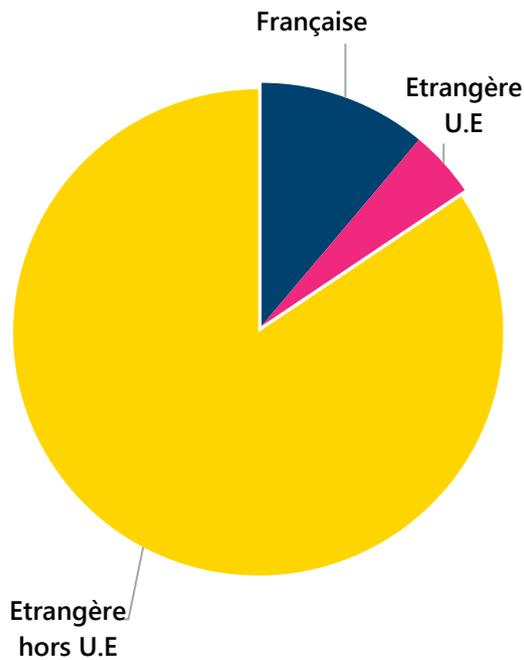
### Situation familiale



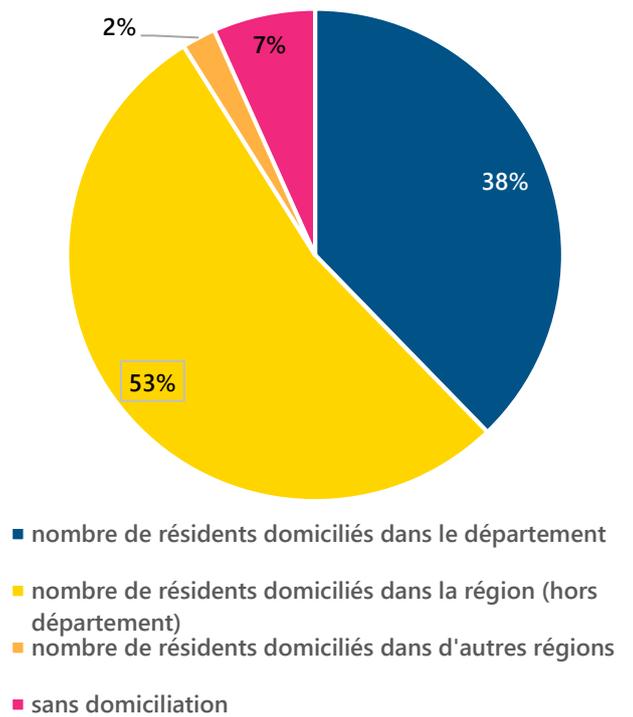
### Âge



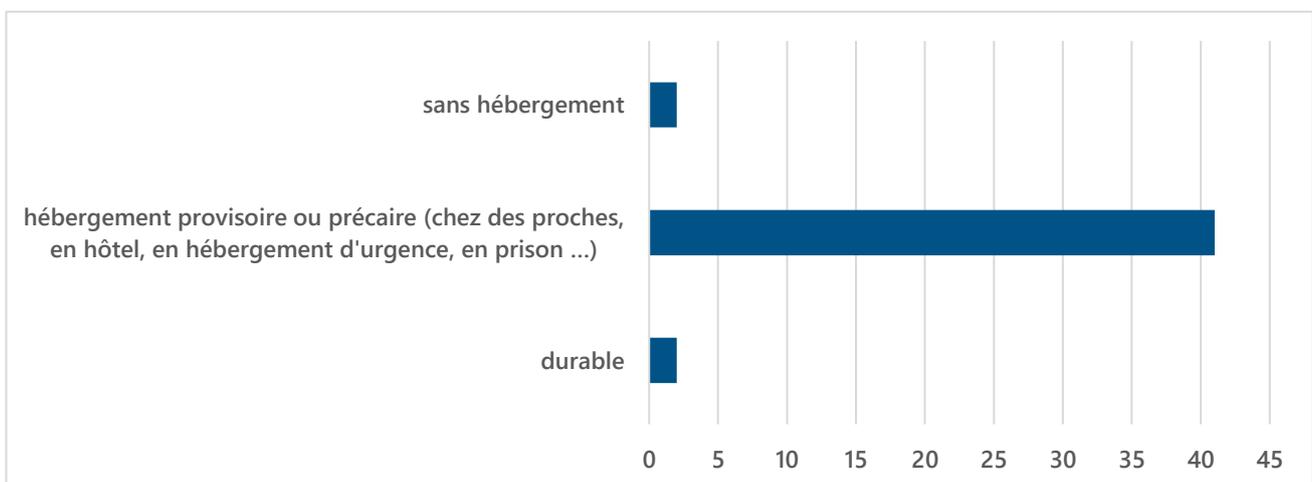
## Nationalité des résidents



## Origine géographique



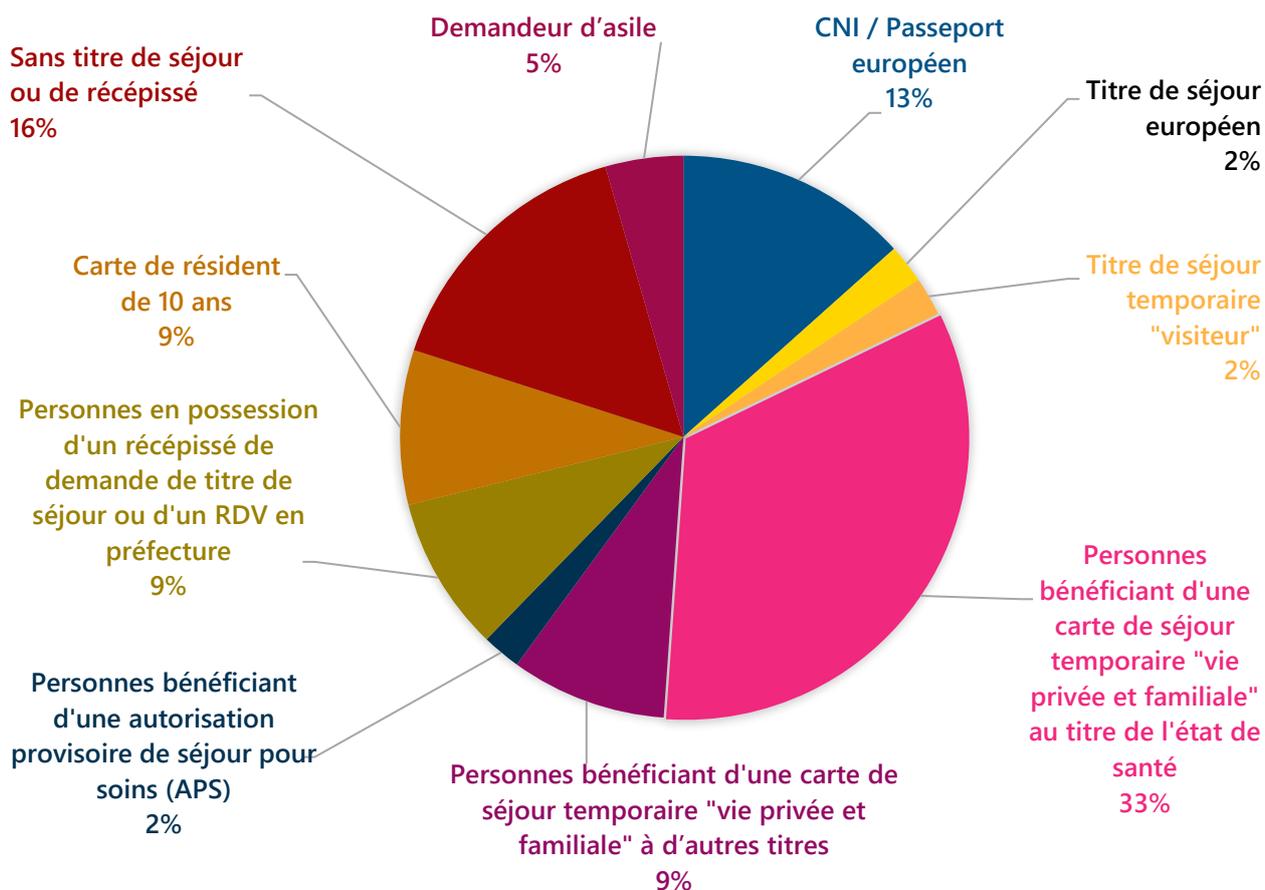
## Hébergement des personnes avant leur admission



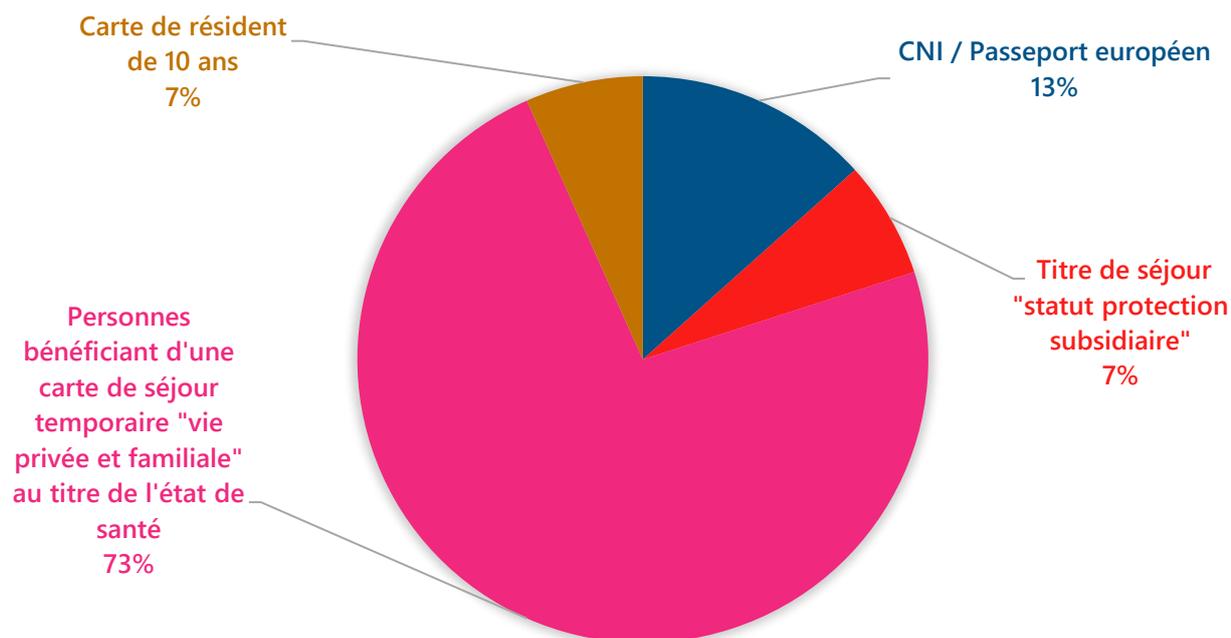
## Situations administratives

	Situation à l'entrée	Situation à la sortie
CNI / Passeport européen	6	2
Titre de séjour européen	1	0
Titre de séjour temporaire "visiteur"	1	0
Titre de séjour "statut protection subsidiaire"	0	1
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" au titre de l'état de santé	15	11
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" à d'autres titres	4	0
Personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour pour soins (APS)	1	0
Personnes en possession d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'un RDV en préfecture	4	0
Carte de résident de 10 ans	4	1
Sans titre de séjour ou de récépissé	7	0
Demandeur d'asile	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>15</b>

Situation à l'entrée



## Situation à la sortie

Couverture sociale

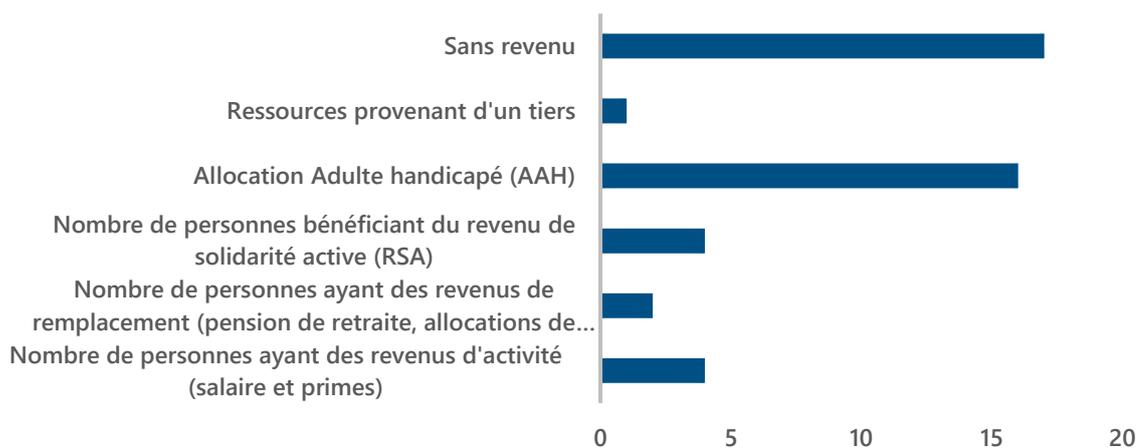
Protection maladie de base :	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Affiliation au régime général	18	10
Autre régime obligatoire d'assurance maladie	12	4
Couverture maladie universelle (PUMA)	2	1
Aide Médicale Etat (AME)	12	0
Sans	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>15</b>
Complémentaire santé solidaire	30	6
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	2	9
Sans	13	0
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>15</b>
Nombre de personnes bénéficiant de l'Affection Longue Durée	26	11

## Ressources

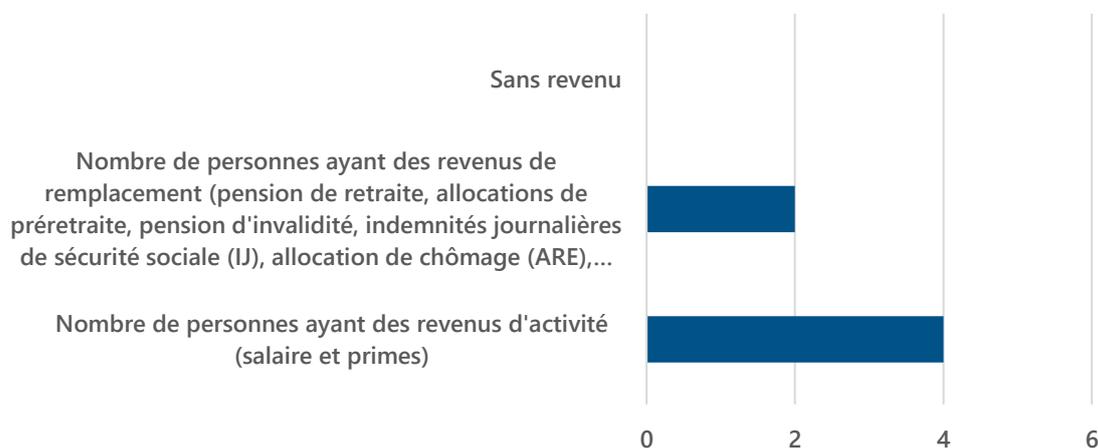
	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Revenus d'activité (salaire et primes)	4	4
Revenus de remplacement*	2	2
Revenu de Solidarité Active (RSA)	4	2
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	16	5
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	0	0
Formation rémunérée, bourse étudiante	0	2
Ressources provenant d'un tiers	1	0
Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)	1	0
Allocation Temporaire d'Attente (ATA)	0	0
Sans revenu	17	0
Autre / CUMUL AAH + salaire	0	0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>15</b>

\*[pension de retraite, allocations de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale (IJ), allocation de chômage (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS)...].

### Situation à l'entrée



### Situation à la sortie



Situations professionnelles

	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
En emploi à temps partiel	4	1
En emploi à temps plein	1	3
En formation	1	2
Etudiant ou statut élève de l'Education nationale	3	0
Demandeur d'emploi	1	3
Retraite ou pré-retraite	0	1
Invalidité	0	1
Inaptitude au travail reconnue par la MDPH	3	2
Sans activité professionnelle	26	2
Sans autorisation administrative de travailler	6	0
Arrêt de travail	0	0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>15</b>

## 2.4 LES PROFILS MEDICAUX DES PERSONNES ADMISES EN 2024

Pathologie principale des résidents présents année 2024

	Homme	Femme	TOTAL
VIH	5	3	8
Cancer	1	2	3
Diabète	0	3	3
Insuffisance rénale chronique	5	8	13
Maladie cardio-vasculaire	0	0	0
Drépanocytose	3	2	5
Maladies auto-immunes (lupus ...)	0	1	1
Maladie neurologique dégénérative (ex : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson...)	0	0	0
Hématologie	0	0	0
Hépatite B	2	0	2
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)	2	3	5
Troubles psychiques (trauma)	0	0	0
Pathologie pulmonaire	0	3	3
Cirrhose	1	0	1
Greffe	0	0	0
Endocrinologie	0	0	0
Maladie métabolique	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>45</b>

## Comorbidités associées

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne.

Nombre de résidents présent au 31/12/2024 avec une ou plusieurs comorbidités	29		
	Homme	Femme	TOTAL
VIH	0	2	2
Hépatite B	1	3	4
Cancer	0	1	1
Diabète	2	3	5
Insuffisance rénale chronique	0	0	0
Maladie cardio-vasculaire	6	9	15
Maladie neurologique dégénérative (ex : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson...)	0	0	0
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)	0	1	1
Maladies psychiatriques, maladies psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressifs, troubles de la personnalité, troubles de l'alimentation ...	3	4	7
Pathologie pulmonaire chronique	0	1	1
Endocrinologie	0	0	0
Addiction (avec ou sans traitement de substitution)	0	0	0
Obésité	0	0	0
Handicap moteur/physique	0	0	0
Handicap sensoriel	0	0	0
Maladie auto immune	0	0	0
Maladie neurologique non dégénérative	0	0	0
Maladie rare	0	0	0
Maladie digestive	1	2	3
Maladies dermatologiques (psoriasis...)	1	1	2
Greffe	0	0	0
Syndrome apnée du sommeil	0	0	0
Maladie génétique	0	0	0
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>42</b>

## 2.5 LA COORDINATION MEDICALE ACT PARIS

L'arrivée d'un nouveau médecin en 2024 a facilité la coordination médicale, s'ajoutant ainsi au travail des infirmiers. Conformément à nos protocoles de santé, ils ont continué à mettre en relation les différents acteurs du secteur, professionnels et structures de soins, dans le but d'organiser la meilleure prise en charge des patients en situation complexe. La création du lien avec les nouveaux résidents, ainsi que l'accompagnement à l'observance et à l'autonomie dans la gestion des traitements, a permis à plusieurs résidents de retrouver une meilleure autonomie.

## Ateliers

TYPE D'ATELIER	NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
Prévention VIH /SIDA	1	12	5
Atelier logement	4	5	5
Sport adapté	7	5	6

## 2.6 LE MAINTIEN A DOMICILE

Lorsque cela est nécessaire, un plan d'aide est proposé au résident. Réalisé avec l'équipe, il s'agit d'évaluer les éventuels besoins que la personne accompagnée ne peut réaliser seule, que ce soit temporairement ou de façon permanente. Notre collègue AES peut proposer son soutien mais lorsque le besoin est permanent, nous complétons avec l'intervention d'aide à domicile de la Fondation.

3 résidents ont bénéficié d'interventions	Durée des interventions				Financement ASL/PCH/ Intervention du service
	Durée du MAD en 2024	Heures /semaine	Heures /année	MAD maintenue pour 2025	
Résident 1	12 mois	4H/semaine	208H / an	OUI	Participation financière symbolique du résident+ fonds FMDC + Intervention de l'A.M.P.
Résident 2	5 semaines	2H/semaine	10H / an	OUI	Participation financière symbolique du résident+ fonds FMDC + Intervention de l'A.M.P.
Résident 3	12 mois	1H/semaine	104H / an	OUI	Participation financière symbolique du résident+ fonds FMDC + Intervention de l'A.M.P.

L'intervention de l'aide à domicile :

- L'attribution de l'Aide Sociale Légale reste très limitée en raison du parcours d'errance du résident (absence de domicile de secours/ nécessité d'avoir été domicilié plus de 3 ans sur Paris).

Le service prend donc en charge le financement de l'aide à domicile pour les résidents dont les droits ne permettent pas cette prise en charge par la CPAM. Nous travaillons exclusivement avec le service d'aide à domicile de la Fondation Maison des Champs pour sa rigueur et la qualité de ses interventions.

## 2.7 LES SORTIES DU DISPOSITIF

### 15 Sorties en 2024

Origine des sorties 2024	ACT 75
ARPP (Accord pour le Relogement des Publics Prioritaires, ex ACD 75)	5
PILS	0
Action Logement	2
Mairie	1
Préfecture	5
SIAO	0
Départ volontaire	1
Fin de prise en charge	1
Réorientation vers autre structure médicosociale	0
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>15</b>

L'orientation après l'ACT se travaille tout au long du séjour et est l'un des objectifs principaux de chaque projet personnalisé médico-psycho-social des résidents.

L'obtention d'un logement autonome du parc social n'est pas l'unique solution de sortie de l'ACT, mais elle correspond aux attentes et s'avère être une solution adaptée pour la plupart de nos résidents.

En 2024, huit personnes ont obtenu un logement social via les ARPP, le bailleur Action logement et la Mairie de Paris. C'est -à-dire que 17% de la file active est partie vers le logement avec une stabilité médicale et sociale.

Les cinq personnes sortantes (Préfecture) ont retrouvé un logement social via le DALO .

Une personne est partie pour des projets personnels et familiaux, départ volontaire. Une fin de prise en charge a été actée pour un jeune monsieur, malgré le fort investissement de l'équipe, le jeune homme n'a pas pu s'adapter au service, il n'a jamais honoré les RDV ni sociaux ni médicaux. Il n'était pas prêt pour suivre tout un parcours en ACT.

#### Analyse

Durant l'année 2024 nous avons accompagné 8 personnes vers le logement, une hausse importante par rapport à 2023 (5 personnes). La durée du séjour devient plus longue étant donné un contexte administratif qui se complexifie, néanmoins, le travail de l'équipe a permis à ces personnes de retrouver l'autonomie, même si elles restent attachées au service, la séparation se fait en douceur ce qui est rassurant pour les personnes et pour l'équipe.

En 2024, 15 personnes sont sorties du dispositif.

L'obtention d'un logement autonome dans le parc social n'est pas l'unique solution de sortie de l'ACT, mais elle correspond aux attentes et s'avère être une solution adaptée pour la plupart de nos résidents. Ainsi, 13 résidents ayant quitté le dispositif au cours de l'année 2024 ont été relogés dans un logement social. Conformément à son projet une résidente a été relogée en Seine et Marne (77) et une autre dans le Val d'Oise (95) afin de se rapprocher de son lieu de travail. Une résidente a quitté le dispositif pour un logement acheté dans le privé par sa belle-famille.

Une fin de prise en charge pour non-adhésion au dispositif a été actée pour un résident.

3 propositions n'ont pas abouti cette année, ce chiffre est moins élevé que celui de 2023 où il y en avait eu 8. Les résidents, ont bien conscience des conséquences induites par leur statut prioritaire en cas de refus d'une proposition. Ainsi, la plupart des refus n'étaient pas de leur fait :

- **1 candidature n'a pas été retenue par le bailleur.**
- **1 résidente n'avait plus de titre de séjour au moment de l'instruction de son dossier.**
- **1 résident a refusé un appartement en raison de la distance avec son hôpital de référence.**

Nous remarquons que le nombre de personnes ayant quitté les ACT en 2024 est supérieur que les années précédentes.

## 3 LES ACTIVITES DE LA COORDINATION MEDICO-PSYCHO-SOCIALE

### 3.1 LES ORIENTATIONS DES ACT 75 EN 2024

- Assurer les accompagnements médico-psycho-sociaux des résidents
- Poursuivre l'ouverture des places nouvellement accordées
- Faciliter l'intégration des nouveaux salariés par des temps de formation sur les procédures et l'utilisation de la base de données MEDITEAM
- Favoriser autant que possible l'information, l'expression et le libre choix des résidents
- Faire équipe avec notre partenaire Mme LABELLE, animatrice des ateliers de socio-esthétique, et travailler un projet en commun
- Poursuivre les temps de convivialité et les ateliers collectifs, faciliter l'auto-organisation des résidents notamment le week-end
- Organiser les élections des représentants des résidents et encadrer et soutenir les nouveaux représentants des résidents
- Poursuivre les permanences d'accès à l'outil informatique
- Réactiver le partenariat avec VIACTI, pour le sport adapté
- Trouver des appartements pour installer les nouvelles places
- Développer l'implication des résidents dans des instances de représentations (FSH, élections des résidents...)
- Réaliser un séjour thérapeutique
- Suivre un temps de formation collective autour de la bientraitance
- Associer l'équipe et les résidents à l'auto-évaluation via SYNAE

Synthèse des temps forts en 2024 :

- Nous avons trouvé un nouvel appartement à proximité de la résidence (dans le privé) et nous avons rendu un appartement qui ne correspondait pas aux besoins du service (très éloigné pour les visites à domicile et conditions matérielles non adaptées. (Humidité, peu de lumière et très étroit)
- 3 résidents, pour lesquels un projet de relogement est indiqué, ont pu quitter les hébergements semi-collectifs pour des appartements individuels afin de s'assurer du niveau d'autonomie de la personne, de lui permettre d'expérimenter la vie seule et de reconnaître l'avancée de sa situation.
- Organisation d'un atelier hebdomadaire « marche » afin de mobiliser les résidents autour de la nécessité de rester en mouvement pour une meilleure qualité de vie.

- Mobilisation d'une nouvelle partenaire en socio esthétique et intégrer sa pratique aux préconisations d'ateliers que nous pouvons réaliser auprès des résidents.
- Organisation d'un temps d'échange suivi d'un repas autour des droits des femmes le 8 mars (journée du droit des femmes) avec La Fédération Nationale GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants).
- Organisation d'un séjour de répit qui a permis à 6 résidents de :
  - Faire une pause dans des parcours de soin difficile et vivre de nouvelles expériences,
  - Renforcer les liens équipe-résidents et inter-résidents,
  - Vivre des temps d'ateliers et d'échange autour du sommeil, de l'alimentation et du sport adapté
- Organisation d'une journée à la mer le 29 juin, avec un départ en train pour les personnes valides. L'objectif étant de montrer qu'il est possible, à peu de frais, de voyager de façon autonome.
- Organisation de différents temps festifs et de partage. Ces temps ont été coorganisés par l'équipe et des résidents volontaires : un repas par mois, un Barbecue le 11 juillet, un temps festif et un cinéma le 15 décembre. Mais également un soutien à des temps d'auto-organisation comme une soirée autour d'un match de football, 4 soirées « pyjama » autour d'un repas et d'un film des vendredis en soirée parfois suivi d'un temps de petit déjeuner le samedi matin. Ces temps sont particulièrement appréciés par les résidents compte tenu de l'absence de l'équipe le weekend.
- Accompagnement pour les démarches nécessaires à l'enterrement d'un ancien résident qui n'avait aucune famille, pour lequel équipe et résidents souhaitaient rendre un dernier hommage.

## 3.2 LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Les entretiens individuels, balisés par le projet personnalisé de chaque résident (écrit et contractualisé dans le « projet personnalisé médico-social »), sont essentiellement basés sur les entretiens avec le coordinateur social et médical, les visites à domicile et les bilans qui ponctuent l'accompagnement des personnes. Lors des entretiens, un certain nombre de démarches sont effectuées. Ces démarches peuvent concerner l'éducation à la santé, l'administratif, le juridique, le soutien dans la gestion du budget, le travail avec la famille, l'élaboration d'un projet professionnel, l'aide à la vie quotidienne et aux loisirs, les démarches pour le relogement etc.

Depuis toujours, la coordination des équipes est au cœur de notre organisation. Institués et réguliers, les ateliers collectifs font partie intégrante de l'accompagnement médico-psycho-social et l'investissement des résidents est formalisé dans leurs projets personnalisés.

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de résidents concernés
Médecin (prise de poste au mois d'août 2024 _ 2 jours/semaine)	43	28
2 Infirmières	128	45
Psychologue	238	23
4 Coordinatrices sociales (AS, CESF, EDUC. SPE.)	467	45
Chargée de mission logement	20	13
Chef de service	55	45
Directeur	59	45

Les rendez-vous de pré admission :

Nous participons au fonctionnement du guichet unique 75/94/92/91 depuis sa création. L'ensemble des personnes ayant intégré nos ACT ont déposé un dossier de candidature validé par la commission médico-sociale. Nous avons rencontré 11 personnes en entretien de préadmission.

Entretiens de préadmission : coordination médicale	11
Entretiens de préadmission : coordination sociale	11
Entretiens de préadmission : psychologue	3

### 3.3 LES ACCOMPAGNEMENTS PHYSIQUES

CM : Coordination Médicale, CS : Coordination sociale

Visites à domicile	CS : 18 CM : 05
Visites à l'hôpital	CS : 03 CM : 10
Accompagnements physiques pour les démarches	CS : 18 CM : 00
Accompagnements physiques pour la santé	CS : 00 CM : 05

### 3.4 LES ATELIERS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Les temps de rencontre avec les résidents, qu'ils soient conviviaux (petits déjeuners, rencontres informelles) ou institutionnels (réunion d'expression des résidents) sont des temps qui permettent de mobiliser les résidents autour de leurs attentes et de leurs besoins.

C'est également à partir de ces échanges que l'équipe élabore et propose des temps d'ateliers.

Malgré l'attention portée au fait que les sujets d'ateliers correspondent aux attentes et/ou aux besoins des résidents, nous constatons qu'il reste difficile de les mobiliser au long cours.

La maladie et les traitements impactent énormément l'humeur des résidents et leur capacité à se mobiliser.

Les difficultés administratives (refus de titre de séjour, titre de séjour ne permettant pas de travailler...) envahissent certains résidents et les freinent à « prendre soin d'eux ».

De plus lorsque ces difficultés sont dépassées, certains résidents s'investissent dans des projets de formation et d'emploi. Ils ne sont plus disponibles pour ces temps.

Malgré ces freins, nous poursuivons nos efforts quant à nos propositions d'ateliers.

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
9	4	7

## L'atelier logement (cf. savoir habiter)

### OBJECTIFS :

- Développer les compétences des participants en matière de « savoir-habiter », en travaillant à partir des représentations des participants et en accroissant les savoir-faire pour les préparer au mieux à gérer le futur logement (sur les plans administratif, technique, symbolique etc.).
- Comprendre et s'appropriier les dispositifs mobilisables pour le relogement et notamment le système du logement social.
- Connaître les démarches à entreprendre avant d'entrer dans son logement.
- Savoir préparer et gérer son budget de futur locataire.
- Savoir entretenir son logement.

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
4 (dont 3 ateliers individuels)	3	5

### BILAN ANNUEL :

Cette année, les ateliers logement n'ont pas rencontré « beaucoup » de succès. La plupart des résidents ayant été récemment admis sur le dispositif. Ces derniers étaient davantage préoccupés par leur état de santé et leurs démarches administratives : besoin « de se poser » avant d'envisager une sortie du dispositif. Les plus anciens ont participé aux sessions animées en 2024.

Un atelier sous la forme d'une foire aux questions a été proposé aux résidents en début d'année afin de connaître leurs préoccupations et de proposer pour les futurs ateliers des thématiques au plus proches de leurs besoins identifiés. Deux résidents ont assisté à cet atelier, dont une résidente en voie de quitter le service suite à l'attribution d'un logement social. Les questions portaient sur : la souscription d'une assurance habitation, l'attribution d'aides financières pour l'emménagement, l'épargne, les conséquences en cas de refus d'un logement, l'accompagnement social, les charges locatives / les différents fournisseurs d'électricité, de gaz et de téléphonie, les dépenses courantes liés au logement...).

Des ateliers individuels ont été programmés avec certains résidents pour aborder la thématique portant sur les démarches administratives et le budget liée à l'emménagement. Une résidente était intéressée par la présentation des différents dispositifs de sortie afin d'affiner son projet. Ces séances ont permis une meilleure connaissance des possibilités de sortie des ACT et une prise de conscience du budget qu'implique une sortie vers un logement social afin de s'y préparer.

## L'atelier « Socio-Esthetique »

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR SEANCE	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
11	6	7 femmes et 4 hommes

Rappel des Objectifs : les temps de « socio-esthétisme »

- Travailler sur le stress et/ ou la douleur
  - Accéder par les soins de contact et de bien-être à un temps suspendu
  - Meilleure connaissance de soi
  - Installer une régularité dans les soins au quotidien
- Prendre soin de soi

## VIACTI ( Sport adapté) -APA

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR SEANCE	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
11	5	7

Rappel des Objectifs :

- Améliorer le renforcement musculaire pour maintenir la mobilité.
- Renforcement du système immunitaire.
- Réduire le risque des pathologies chroniques comme, le diabète, le cholestérol, l'Alzheimer.
- Améliorer la santé mentale. Le sport agit comme anti-dépresseur et anxiolytique

## Événement : Journée internationale de lutte pour le droit des femmes et pour l'égalité des droits – 08.03.2024

En collaboration avec Véronique LABELLE, Psycho-socio-esthéticienne

Thème de la journée : « Si je me sens femme, je suis femme »

« Si je me sens femme, je suis femme », est une phrase prononcée par Miss France 2024, Eve GILLES quelques heures après son couronnement.

« Pour moi la représentation de la femme est diverse. Il n'y a pas de chose qui fait qu'on est une femme ou qu'on ne l'est pas. Je peux avoir les cheveux roses, bleus, verts, jaune fluo, je ne sais pas ... peu importe la couleur ... avoir des formes, pas avoir des formes ... être qui vous voulez ... Si je me sens femme, je suis femme ».

Nous avons choisi de représenter la diversité de la femme par différentes fleurs qui existent sur la Terre.

### **LA DIVERSITÉ DE LA BEAUTÉ FÉMININE RAYONNE COMME LES FLEURS**



Atelier surprise « atelier couture » : les participants ont pu réaliser leurs propres bonnets. 14 personnes se sont présentées tout au long de la journée et ont pu repartir avec leurs bonnets confectionnés. Les participants ont montré un véritable intérêt pour l'atelier et souhaitent qu'il reprenne. Cet atelier a impulsé la journée et a motivé les participants à rester et a participé aux ateliers proposés tout au long de la journée.

Groupe de parole « Je révèle ma féminité » avec un accessoire

Nombre de participantes : 7 femmes

Le groupe de parole a été animé conjointement par notre partenaire psycho-socio-esthéticienne Véronique LABELLE et la psychologue du service ACT Paris.

Les participantes ont été amenées à s'exprimer sur leur féminité à travers un objet qu'elles avaient choisi.



Atelier Confection d'une mousse de karité « NOURRIR ma peau »

Nombre de participants : 12

Nombre de participantes : 10 femmes

Nombre de participants : 2 hommes

Initialement les hommes n'étaient pas conviés aux ateliers mais au vu de leurs motivations et de leurs implications tout au long de cette journée, il a été décidé, avec l'accord de Véronique LABELLE, qu'ils puissent y participer. Il n'était pas nécessaire d'avoir un groupe exclusivement féminin car les participantes n'étaient pas amenées à se livrer pendant ce temps collectif.

Atelier « Prendre soin de soi par soi-même » \_ Automassage du visage

Nombre de participantes : 6 femmes

Quelques techniques ont été partagées par Véronique LABELLE pour favoriser le tonus du visage, du cou et du crâne. Toutes les participantes ont pu réaliser une séance d'automassage.

Véronique LABELLE a pu leur donner des conseils sur les plans :

- Économique,
- Pratique,
- Le choix du produit,
- Facilement reproductible au quotidien et dans son environnement.

Les participantes ont montré un réel intérêt en questionnant et en prenant des photos des produits conseillés et testés.



Atelier « ÊTRE et se sentir BELLE » \_ instant maquillage ou d'auto maquillage avec conseils

Nombre de participantes : 5 femmes

Les différentes étapes pour se maquiller ont été détaillées et expliquées. Les participantes ont pu tester les produits mis à disposition. Les participantes s'appliquaient à reproduire les conseils donnés et partageaient des astuces pratiques.

### 3.5 LA CONVIVIALITE ET LES SORTIES

La convivialité, les sorties et les ateliers jouent un rôle important afin de permettre et faciliter la rencontre entre résidents et équipe, mais également de faciliter le lien entre les résidents. Elles permettent un accompagnement différent du quotidien et du soin. Elles permettent au résident de disposer d'un lieu d'échange dans lequel il peut s'épanouir dans un domaine précis par la médiation qu'offre l'activité conviviale, et enrichir une relation avec les membres de l'équipe qui l'anime. La rencontre, créée par l'activité entre l'équipe et le résident, permet de construire une relation autre, moins dans la dépendance que celle existant dans le quotidien de l'accompagnement global et du soin.

Depuis sa création, les ACT de la Fondation Maison des Champs ont fortement investi les temps de convivialité (par exemple un petit déjeuner une fois par semaine).

MOMENTS DE CONVIVIALITE/ ANIMATION	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS
Repas préparés par les résidents	2	11
Petits déjeuners	27	10
Journée des droits de la femme	1	14
Soirée au restaurant - bowling	1	7
Séjour de répit (5 jours/4 nuits)	1	5
Evènement pour la fin d'année	1	12
Sortie à la mer (train+ véhicule service)	0	0
Bal de la Guinguette Carrefour des Solidarités	1	3
Barbecue	1	11

#### Le partenariat

La Fondation Maison des Champs service Appartements de Coordination Thérapeutique de Paris et Cités Caritas \_ Branche Résidences Sociales \_ Pension de familles La Clé des Champs ont signé une convention de partenariat consortium en date du 22.07.2024

Genèse de ce projet d'atelier couture \_ constat partagé : nécessité d'impulser une ouverture sur l'extérieur pour les personnes accompagnées. Faire se rencontrer des résidents de deux structures différentes \_ le service des Appartements de Coordination Thérapeutique Paris (hébergement temporaire) et la Pension de familles La Clé des Champs (logement accompagné pérenne) \_ autour d'un atelier commun et présent sur les deux dispositifs.

Quelques bienfaits de la couture pour les participants de cet atelier :

- La méditation permettant de réduire le stress et l'anxiété
- La confiance en soi par la réalisation d'un projet
- La stimulation de son esprit créatif par la réflexion
- L'amélioration de sa dextérité par la manipulation du matériel de couture
- La rencontre de l'autre, création de lien social ...

Les attentes identifiées :

- Apprendre la couture, approfondir la connaissance du fonctionnement d'une machine à coudre
- Pouvoir réaliser en autonomie des créations concrètes
- Réaliser un croquis / prototype papier de son modèle
- Faire des découpes de tissus à partir d'un patron
- Assembler les pièces à la machine à coudre
- Renforcer les capacités d'organisation, de gestion, d'écoute ...
- Promouvoir la transmission de savoir-faire artisanaux
- Participer à un atelier collectif
- S'inscrire dans une démarche responsable

L'atelier couture est animé par un professionnel du dispositif des Appartements de Coordination Thérapeutique Paris occupant le poste d'AES \_ en coanimation avec une « résidente pair » habitant au sein de la Pension de familles La Clé des Champs.

### 3.6 SEJOUR THERAPEUTIQUE 2024 DU 20 MAI AU 24 MAI

Thème du séjour : Renforcement du lien entre résidents en découvrant une nouvelle région

Lieu du séjour : VVF Port-Bail sur Mer en Normandie.

#### Résumé du projet :

Séjour de 5 jours / 4 nuits \_ du 20 au 24 mai 2024 qui a pour but de contribuer au bien-être physique et psychique des personnes atteintes de pathologies chroniques et en situation de précarité souvent privé de vacances, dont les moments partagés de détente, de découverte et de sport, feront l'objet d'un outil de capitalisation d'expérience

En parallèle, ce séjour permettra de travailler la cohésion et le renforcement des liens entre les résidents des appartements extérieurs et de la résidence (collectif).

Ce projet a été coconstruit avec les résidents autour des axes éducatifs suivants :

- Le développement de la maîtrise de l'outil informatique par la recherche sur internet d'activité, recherche sur la région et le trajet.
- Apprendre à mettre de l'argent de côté par projet (séjour/intégrer un appartement), le projet est annoncé 2 à 3 mois en amont afin de permettre à la personne de prévoir une économie dédiée chaque mois,
- Auto-financement d'une activité par la création de bonnets et de sacs. Cette action sera menée en partenariat avec une bénévole styliste intervenant sur une maison relais de l'association Cités Caritas. Après accord de la Direction Générale, les produits seront vendus auprès des différentes structures de la fondation maison des champs.
- La préparation d'un voyage (vêtements, médicaments, affaires personnelles, se projeter, ne pas prendre de rendez-vous durant la période du séjour).
- S'autoriser à se faire plaisir même avec de faibles moyens.
- Sortir de son identité de malade et s'autoriser des temps de loisirs.
- Intégrer un groupe sans perdre son individualité.

Le groupe était constitué de trois professionnels, dont :

- 1 IDE
- 1 EDUC Spécialisé
- 1 AES
- 4 résidents (2 hommes / 2 femmes)
- 2 désistements pour cause de COVID \_ 2 personnes hébergées au sein d'un appartement en cohabitation

Le trajet s'est effectué avec le véhicule 9 places d'un service de la Fondation Maison des Champs (le Carrefour des Solidarités).

Les résidents ont beaucoup apprécié le fait d'avoir chacun sa chambre. Conditions sine qua non pour respecter l'intimité et les conditions de vies des résidents.

Certains ont pu nous dire qu'il n'avait jamais voyager depuis leur arrivée en France.

Il y eu une bonne dynamique de chaque participant et tout le monde a respecté les règles du savoir-vivre ensemble.

La bonne cohésion entre les professionnels et les résidents a permis au groupe d'être solidaire, bienveillant en respectant les capacités physiques de chacun.

Nous avons mis en place un cahier où chacun, résident et professionnel, pouvait noter chaque jour les points forts et les ressentis pour préparer en commun la journée suivante.

Une résidente s'est désignée *reporter vidéo* du séjour et a réalisé un montage vidéo qu'elle a partagé à la fin du séjour avec l'ensemble des participants pour se remémorer ces instants partagés et de découverte d'une nouvelle région.

Verbatim du ressenti général : « *très bon séjour* », « *l'ambiance était au rendez- vous* », « *une pause dans un quotidien souvent difficile* ».

Notre objectif est de reproduire ce séjour en co-construction professionnels / résidents sur un autre lieu d'implantation, reproductible par les personnes accueillies et pour une durée de plus de 4 jours ; par exemple un départ un samedi pour un retour le samedi ou le dimanche suivant.

### 3.7 LES GROUPES D'EXPRESSION

Nombre de résidents pour la première réunion/ Thématique	Nombre de résidents pour la seconde réunion/ thématique	Nombre de résidents pour la troisième réunion/ thématique	Nombre de résidents pour la quatrième réunion/ thématique	Nombre de résident pour la cinquième réunion/ thématique
24/01/2024	22/03/2024	04/07/2024	25/09/2024	28/11/2024
9	5	6	10	2
Election des représentants des résidents/l'arrivée de nouveaux résidents/repas collectif/ auto-organisation/l'épargne	Présentation CDS/retour du 08.03/journée FSH/ Election des représentants des résidents/exercice incendie/J.O 2024/SYNAE évaluation	Personnes qualifiées/J.O/droit à l'image/élection des représentants des résidents/livret d'accueil/départ et arrivée résidents, salariés/activités pour période estivale	Élections élus résidents/mouvement du personnel/réclamation/ activités/ évaluation/ l'arrivée de nouveaux résidents/	Organisation de la fête de fin d'année

Les groupes d'expression des résidents (conformément aux dispositions prises par la loi du 2 janvier 2002) et leur participation à la coordination des résidents de la Fédération Santé Habitat permettent aux résidents de s'investir et de participer à la réflexion du fonctionnement des ACT. C'est un véritable temps de démocratie participative qui permet à chacun de porter un regard critique et de pouvoir réaliser des propositions.

Cinq réunions ont eu lieu au cours de l'année. La moitié des personnes était en présentiel et l'autre partie en visioconférence.

Cette instance a pour objet d'associer les résidents au fonctionnement du service, notamment sur l'organisation, les activités et les « prestations » offertes par le service. Cette rencontre favorise la création de lien entre les résidents et permet de les tenir informés sur la vie du service, sur ses orientations et sur son projet. Les résidents peuvent s'exprimer sur les conditions d'accueil et faire des propositions concernant les activités et les rencontres collectives à venir.

Ce groupe d'expression, qui se tient tous les 2-3 mois, est ouvert à tous les résidents et à un professionnel (un professionnel différent à chaque groupe d'expression). Il est animé par les représentants des résidents et un membre de l'équipe, ainsi que le chef de service ou le directeur. Les comptes rendus sont systématiquement affichés à l'accueil.

### **3.8 LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION SANTE HABITAT**

Avec la Fédération Santé Habitat (F.S.H), les services ACT de la Fondation Maison des Champs sont engagés dans le développement de la démocratie en santé et le développement du pouvoir d'agir. Ces engagements se concrétisent par la participation des résidents et des équipes de professionnels à la mise en œuvre des projets suivants :

#### Les coordinations régionales des résidents des ACT, LAM, LHSS

Les instances de décision de la Fédération Santé Habitat s'engagent à favoriser la participation et l'expression des personnes accueillies. Cela est inscrit dans les statuts (articles 9, 10 et 11), le projet fédéral (axe 2) et la charte de la Fédération Santé Habitat.

#### La coordination régionale des résidents en IDF, c'est quoi ?

En Ile-de-France, la coordination des résidents fonctionne depuis 2016. C'est un lieu de rencontre, de convivialité, de partage d'expérience, de connaissances. C'est aussi un espace de réflexion pour les résidents où chacun peut y exprimer ses ressentis, ses difficultés sur les sujets qui le préoccupent. Pour faciliter cet exercice, la FSH organise une fois par an la journée des personnes accompagnées afin que le plus grand nombre se rencontre pour, par la suite, faciliter la prise de parole et les débats.

## 3.8.1 Les perspectives pour 2025 :

### Pour l'équipe

- Recruter un nouveau chef de service
- Poursuivre l'implication de tous dans la démarche d'auto-évaluation
- Développer le partenariat en fonction des besoins des résidents
- Poursuivre le développement de l'Education Thérapeutique du Patient et les ateliers individuels et collectifs, profiter des journées nationales (journée de lutte contre le VIH, journée des droits de la femme, journée contre la mucoviscidose) pour réaliser un travail de sensibilisation
- Suivre les formations organisées sur les services (affirmation de genre, les addictions, gestes de 1<sup>er</sup> secours...)
- Réaliser un séjour de répit
- Participer aux groupes d'échanges de pratiques trimestriels avec d'autres professionnels en ACT

### Pour l'équipe médicale

- Poursuivre la prise en charge des pathologies chroniques tout en accompagnant au mieux les résidents dans leurs projets de vie
- Poursuivre la recherche de nouveaux partenaires afin de proposer des interventions en lien avec les besoins des personnes accueillies
- Participer à la dynamique de participation des résidents (groupe d'expression)
- Poursuivre les ateliers d'éducation thérapeutique individuels et collectifs
- Recruter un médecin coordinateur

### Pour l'équipe psycho-sociale

- Poursuivre la recherche de partenaires (sport adapté, orientation psychologique, association de malades, centres ressources, épicerie solidaire, banque alimentaire...)
- Poursuivre le développement des ateliers collectifs ETP (mon CV, se présenter à un entretien etc.) et en développer de nouveaux
- Participer à la dynamique de participation des résidents (groupe d'expression, temps conviviaux, activités et loisirs)

## 4 L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La psychologue a réalisé :

- 238 entretiens auprès de 23 résidents
- 15 visites à l'hôpital
- 25 visites à domicile

L'accompagnement psychologique est assuré par une psychologue clinicienne à temps partiel intervenant auprès de personnes hébergées en ACT.

Son travail se construit autour de plusieurs axes :

- Un accompagnement et soutien des résidents lors d'échanges informels et/ou d'entretiens
- Un travail d'équipe autour des temps de réunion, de partage et de soutien avec les professionnels

### Un premier entretien, une première rencontre

La psychologue rencontre, lors d'un premier entretien, chaque nouveau résident à leur arrivée. Cet entretien est obligatoire dans le but de « faire connaissance » et de se présenter mutuellement. Il se situe après l'admission et la signature du contrat de séjour. Il a lieu au cours du premier trimestre.

Ce premier entretien permet de se présenter, de retracer le parcours de la personne si elle le souhaite et d'avoir une première vision de sa « dynamique » psychique.

Ce temps permet également de « démystifier » les représentations du psychologue souvent associées à la folie ou à la toute-puissance du savoir, pour pouvoir proposer un soutien psychologique dans un second temps.

La psychologue explique le cadre et le sens de son travail. Elle précise systématiquement qu'elle est soumise au secret professionnel, tout en travaillant avec l'équipe. La confidentialité demeure une condition essentielle pour établir une relation de confiance avec les personnes accueillies. En effet, délimiter cet espace permet qu'un autre discours puisse advenir.

### La démarche d'aller vers

La majorité des personnes hébergées au sein des ACT n'a pas de demande de soutien psychologique en première intention.

Pour cette raison, la psychologue privilégie la démarche « d'aller vers » en saluant et en prenant du temps avec les résidents dans la salle d'attente, dans le couloir ou en participant à des temps conviviaux comme le petit déjeuner.

## Des entretiens dans le cadre du soutien psychologique

Le suivi psychologique est individualisé. Il s'appuie sur le souhait et la demande du résident. Cette demande sera parfois à élaborer, à étayer. Il est réalisé au « cas par cas » en fonction de la personne, avec ses craintes, ses attentes, ses difficultés, ses défenses et ce qu'elle porte de son histoire nécessitant adaptation et souplesse de la part du psychologue. Ainsi, le soutien peut être ponctuel ou à plus long terme en fonction de la demande de la personne et de son souhait d'investissement dans un travail de réflexion sur soi.

En raison des difficultés des personnes accueillies souffrant de pathologies chroniques ayant un retentissement dans leur déplacement (fatigabilité, douleurs physiques, difficulté de mobilité...), la psychologue est amenée à faire des entretiens à domicile. Les entretiens avec les résidents peuvent être également proposés dans son bureau, dans leur lieu de vie ou à l'hôpital.

Dans la perspective d'une sortie, l'accompagnement va consister à les préparer à se séparer des professionnels les ayant soutenus pendant cette période de leur vie et à quitter l'hébergement pour un ailleurs. Les personnes hébergées ont la possibilité de poursuivre leur suivi psychologique après la fin de leur séjour pendant 6 mois. La fin de l'hébergement ne signifie donc pas la fin du suivi psychologique. Dans le cadre des suivis « extérieurs », il s'agit d'une période où est envisagée progressivement la fin du suivi psychologique. La psychologue peut travailler un relai vers l'extérieur.

## Les orientations

L'accompagnement psychologique peut consister également à orienter les résidents vers des structures spécialisées (des associations spécialisées, des psychologues, des psychiatres etc.) en fonction des besoins et du souhait de la personne.

Dans cette dynamique, la psychologue s'attache à développer le partenariat en faisant le lien entre les professionnels et les résidents pour prendre un rendez-vous voire accompagner physiquement les résidents en fonction de leur demande.

## 5 L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE ACT 75

20 entretiens individuels ont été réalisés par la chargée de mission logement et projet de sortie. 13 résidents ont été concernés.

1 accompagnement physique a été réalisé lors de visite de logement, de signature de bail et d'état des lieux, ainsi que pour acheter des équipements. Les autres besoins en accompagnement ont été couverts par l'équipe sociale.

### 15 Sorties en 2024

L'orientation d'après l'ACT se travaille tout au long du séjour et est l'un des objectifs principaux de chaque projet personnalisé médico-psycho-social des résidents. En 2024, le nombre de sorties du dispositif s'élève au total à 15.

Origine des sorties 2024	ACT 75
ARPP (Accord pour le Relogement des Publics Prioritaires (ex ACD 75))	5
PILS	0
Action Logement	2
Mairie	1
Préfecture	5
Orientation vers une autre structure médico-sociale	0
Départ volontaire	1
Fin de prise en charge	1
<b>Total sorties</b>	<b>15</b>

L'obtention d'un logement autonome du parc social n'est pas l'unique solution de sortie de l'ACT, mais elle correspond aux attentes et s'avère être une solution adaptée pour la plupart de nos résidents.

Ainsi, 13 résidents ayant quitté le dispositif au cours de l'année 2024 ont été relogés dans un logement social à Paris. Conformément à son projet une résidente a été relogée en Seine et Marne (77) et une autre résidente dans le Val d'Oise (95) afin de se rapprocher de son lieu de travail. Une résidente a quitté le dispositif pour un logement acheté dans le privé par sa belle-famille.

Une fin de prise en charge pour non-adhésion au dispositif a été actée pour un résident.

Afin de préparer la sortie des ACT, des ateliers collectifs et individuels sont proposés, ainsi que des rencontres en binôme avec la coordination sociale, ce qui permet d'ajuster au mieux le projet de chaque résident. Un document « Mon guide pratique personnalisé après l'ACT » a été élaboré par un groupe de travail de résidents et de professionnels, sous le pilotage de la chargée de mission logement. Ce guide réunit les principaux repères pour un locataire et donne des informations pratiques pour les démarches à réaliser, ce guide a été mis à jour en 2024.

3 propositions n'ont pas abouti cette année, ce chiffre est moins élevé que celui de 2023 où il y en avait eu 8. Les résidents ont bien conscience des conséquences induites par leur statut de prioritaire en cas de refus d'une proposition. Ainsi, la plupart des refus n'étaient pas de leur fait :

- 1 candidature n'a pas été retenue par le bailleur.
- 1 résidente n'avait plus de titre de séjour au moment de l'instruction de son dossier.
- 1 résident a refusé un appartement en raison de la distance avec son hôpital de référence.

## Le partenariat

Nous maintenons les relations avec la plateforme du SIAO, ceci nous permet d'inscrire les résidents en attente d'une proposition de logement sur SYPLO (Système Priorité Logement) afin que ces derniers soient visibles par les différents réservataires susceptibles de leur faire une proposition de logement. Le SIAO enregistre également les demandes d'orientations vers d'autres dispositifs d'hébergement.

De plus, le SIAO 75 a mis en place en janvier 2022 un service « d'appui au relogement » pour favoriser l'accès à un logement social des ménages hébergés en structure d'hébergement.

Ainsi, la chargée de mission logement réalise des points réguliers avec une coordinatrice du SIAO 75. Cela permet que des propositions pertinentes et adaptées puissent être faites par la préfecture et les autres réservataires. Après vérification de la cohérence et de la complétude des demandes de logement, la chargée de mission logement peut ainsi solliciter la coordinatrice du SIAO afin de bénéficier d'un appui notamment pour les situations particulièrement bloquées (prise en charge continue d'au moins 5 ans, reconnaissance DALO de plus de 5 ans, labellisation ARPP (ex ACD 75) depuis 18 mois sans proposition de logement).

Un contact auprès de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) de la ville de Paris nous permet également d'obtenir de l'aide en cas de problème avec une demande de logement : obtention de duplicata, problème d'activation, de mise à jour, obtention de fiche AIDA...

Le partenariat associatif se fait également au sein du collectif PILS, qui nous permet de mettre en avant des candidatures concernées par le VIH/Hépatite. Cette année grâce à un partenariat développé via la PILS avec la RIVP, il a également été possible de mettre en avant des candidats labellisés ARPP quelles que soient leurs pathologies.

De plus, les comités de veille DALO 75 favorisent les échanges entre les associations concernées par le relogement, en se réunissant tous les trimestres, développant une réelle dynamique associative, et assurant une veille juridique des politiques du logement.

Un contact auprès du GIP Habitat nous permet également de signaler de manière directe les résidents prêts au relogement et éligible au protocole Etat/Action Logement.

Nous travaillons en lien direct avec un avocat pour les recours indemnitaires DALO.

Perspectives de partenariat pour 2025 :

- Développer le partenariat afin de faciliter et sécuriser la prise en charge des bénéficiaires, car l'endurcissement de la loi immigration a provoqué une augmentation des Obligation de quitter le territoire français pour des personnes impactées par des maladies chroniques. L'absence de titre de séjour fait perdre les droits sociaux déjà ouverts
- Créer des partenariats avec des gestionnaires de résidences sociales/maisons relais / FJT...pour permettre aux résidents stabilisés sur le plan de la santé d'aller visiter ce type de structure intermédiaire et d'y réaliser des demandes afin de libérer des places pour les personnes ayant réellement besoin d'un suivi médico-social et permettre aux résidents prêts au relogement d'attendre l'obtention d'un logement social.
- Développer le partenariat culturel pour proposer des activités à l'extérieur. Nous vison en 2025 un partenariat avec le Musée du Louvre.
- Mettre en place des ateliers de Prévention Sexualité et vie affective avec le CRIPS et pérenniser ce partenariat.

## 6 LA GESTION DES APPARTEMENTS

Pour chaque nouvelle entrée, nous devons :

- Réaliser un état des lieux de travaux à faire.  
Réviser la robinetterie, l'éclairage, les prises électriques...et éventuellement effectuer des travaux de remise en état général (enduit, peinture, toile de verre, carrelage etc.).  
Lorsque les travaux sont trop importants, nous faisons appel à une entreprise.
- Évaluer le temps de nettoyage à faire réaliser par la technicienne d'entretien.
- Organiser les interventions des différentes entreprises en lien avec l'assistante administrative et le directeur.

En 2024, nous avons mise en place des médiations car les conflits en Co-hébergement, nous amène à déplacer des bénéficiaires vers des studios individuels, si ils sont disponibles, donc 5 déménagements externes ont été réalisés, ainsi que 4 en interne (2 résidents ont quitté la résidence pour un appartement autonome, 2 résidentes ont quitté une cohabitation qui généraient de la violence).

Réalisations techniques en 2024

- Poursuite de l'attention à l'ensemble du parc immobilier et réalisation avec le directeur d'une visite annuelle technique de l'ensemble des appartements
- Organisation d'un exercice incendie
- Sur la résidence, les espaces cuisines sont à renouveler. Deux cuisines ont été réalisées par l'agent technique
- Nouveau partenariat avec l'association Coup de Main pour des mises à disposition de personnel pour travaux/ déménagements, ce partenariat est concluant.
- 

## 7 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (E.T.P.)

*Cultiver le soin de soi en appartement de coordination thérapeutique pour des personnes malades chroniques*

Ce programme s'inscrit dans nos pratiques et vient renforcer nos modalités d'accompagnement des personnes. Il permet aux résidents de s'approprier de nouvelles compétences tout en favorisant le processus de changement de comportement pour développer des attitudes favorables à la préservation de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien avec la maladie. Il permet aussi une mobilisation des personnes accompagnées sur leurs parcours de vie. En outre, ce programme a vocation à formaliser des pratiques existantes au sein de nos services, à valoriser la réflexion entamée depuis plusieurs années sur l'accompagnement des personnes et à reconnaître la mise en œuvre d'actions innovantes, en vue de développer leur autonomie et leur mieux-être. Ainsi, des ateliers de gestion du stress ont été réalisés.

Pour les équipes, il s'agit également de développer de nouvelles compétences d'animation d'ateliers individuels et collectifs et de travailler avec des publics malades et précaires pour améliorer la qualité de l'offre proposée. L'objectif principal de l'ETP est de partir des connaissances du groupe ou du résident pour, par la suite, venir compléter ou préciser certaines informations, dans le but de valoriser le savoir expérientiel de la personne. La mise en place formelle de l'Éducation Thérapeutique du Patient permet enfin de conforter la cohésion des équipes dans un cadre pluridisciplinaire.

Les ateliers réalisés ont été :

- -L'atelier sommeil : Comment faciliter un meilleur sommeil ?
- -L'atelier gestion du stress : Comment mettre à distance les pensées négatives, comment agir sur son organisation pour limiter les tensions

L'essentiel des temps d'éducation thérapeutique du patient ont concerné la définition des besoins et des nouveaux objectifs d'accompagnement. Ils ont été contractualisés au travers de l'avenant du contrat de séjour en y précisant les objectifs et les moyens nécessaires proposés par l'équipe ou un partenaire pour atteindre les objectifs.

Les chiffres 2024

Nombre de séances collectives réalisées	6
Nombre de séances individuelles (dont bilans éducatifs partagés) réalisées	68
Nombre moyen de patients par séance collective réalisée	2
Nombre de patients différents ayant bénéficié en 2023 d'au moins une séance d'ETP	8
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé complet	0
Nombre d'aidants intégrés dans le programme en 2023	1
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé d'ETP complet pour lesquels la synthèse de l'évaluation de compétences acquises a été adressée au médecin traitant ou au médecin spécialiste référent	0
Nombre de réunions de l'équipe pour la mise en œuvre ETP	6

Les perspectives ETP pour 2025

- Formation ETP de 40h pour le nouveau chef de service ; un infirmier coordinateur et une intervenante sociale nouvellement arrivés, l'ensemble de l'équipe est formé à l'ETP.
- Continuer à développer de nouvelles séances individuelles et collectives afin de répondre aux besoins des résidents et de développer leur autonomie dans tous les champs de la vie (santé, administratif, informatique...)

## 8 LES RESSOURCES HUMAINES

### Les effectifs 2024

Fonction	ETP sur l'année
Direction	1.22
Encadrement	0.84
Administration	2.01
Gestion	0.44
Services généraux	2.06
Socioéducatif	4.13
Para médical	3.01
Médical	0.36
TOTAL GENERAL	14.07

### Les formations suivies par l'équipe

Thèmes	Nombre d'heures totales	Nombre de personnes
« Transidentité »	14	10
Accompagnement fin de vie	14	2
Addictologie	14	2
Droits des étrangers malades	28	4
La santé mentale et l'accompagnement en ESMS	14	1
Protection sociale des personnes migrantes et délivrance d'un titre de séjour	14	1
Formation ETP : « Comment faire de l'ETP en visio »	14	2
TOTAL	112	22

## 9 LA DEMARCHE QUALITE EN 2024

### Les actions réalisées dans le cadre de la démarche qualité

L'année 2024, nous avons eu l'évaluation externe de notre Projet d'Établissement (tous les 5 ans)

- L'équipe et une partie des résidents se sont fortement impliqués dans cette démarche, le résultat a été assez satisfaisant puisque nous avons eu une note de 3,5 sur 4.
- Ce travail nous a permis de revoir les procédures encadrant le fonctionnement du service et les adapter si nécessaire.

#### Évaluation externe – Préparation et déroulement

En 2024, la Direction ainsi que l'équipe ont entamé la préparation de l'évaluation externe, prévue à la fin du mois d'octobre, en vue de l'actualisation du Projet d'Établissement.

Le travail de préparation a débuté dès février 2024. Le Directeur et le chef de Service ont d'abord procédé à un état des lieux complet de l'établissement, suivi d'une révision des procédures existantes. Une frise chronologique a été élaborée, détaillant les dates des différentes réunions de préparation.

À partir de septembre 2024, des réunions de travail hebdomadaires ont été organisées avec l'équipe afin de préparer l'évaluation externe, jusqu'au jour J. Ce travail a été divisé en trois axes principaux :

1. L'équipe : Vérification des procédures et recherche des preuves.
2. La gouvernance : Le Directeur et l'Assistante de Direction ont pris en charge cet aspect.
3. Les résidents : Six résidents ont été impliqués dans la préparation, dont trois ont été interviewés par les deux évaluateurs externes.

Afin d'assurer la bonne organisation de la préparation, un cabinet extérieur a été sollicité pour la mise en place de SYNAE, le logiciel dédié à la préparation de l'évaluation externe.

Suite à cette évaluation, l'ARS a formulé des mesures correctives, et le Directeur a pris les dispositions nécessaires pour mettre en place les actions de correction en 2025.

En 2024 :

- Présentation du nouveau règlement de fonctionnement aux résidents lors d'une réunion d'expression
- Rappel aux équipes de la charte et de la procédure de déclaration d'évènements indésirables
- Présentation aux résidents lors d'une réunion d'expression des résidents de la charte et de la procédure de déclaration d'évènements indésirables
- Temps de formation pour le directeur autour du nouveau protocole d'évaluation SYNAE organisé par siège de la Fondation
- Accueil d'un stagiaire Evaluator nouveau protocole, qui a rencontré les résidents et l'équipe afin de bénéficier d'un retour : Retour positif de l'évaluateur sur nos pratiques et les bons retours des résidents mais qui nous alerte néanmoins sur la nécessité de communiquer davantage sur les procédures de fonctionnement afin que l'ensemble des salariés aient une meilleure compréhension globale du fonctionnement
- Investissement de l'équipe et des résidents autour de la démarche d'auto-évaluation via le logiciel SYNAE. (5 temps en équipe ont été nécessaires et 3 avec les résidents pour finaliser ce travail).
- Présentation de la procédure « déclaration des évènements indésirables » auprès des équipes en réunion et des résidents en réunion d'expression.

L'ensemble de ce travail a permis de finaliser l'évaluation externe et actualiser notre Projet d'Etablissement.

## 10 CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée puis le départ d'un chef de service. Un nouveau chef de service a pris ses fonctions fin 2024. Il s'agit de l'accompagner dans sa prise de fonction le temps qu'il maîtrise nos fonctionnements.

L'embauche d'un Médecin en 2024 a mis fin à la recherche qui aura pris deux ans. Ce qui a facilité notre prise en charge des nouveaux résidents et des anciens résidents. Néanmoins l'absence de Médecin a retardé les admissions tout au long de cette année.

Malgré ces difficultés, nous restons pleinement investis sur nos missions d'accompagnement vers le développement de l'autonomie des personnes atteintes de pathologies chroniques somatiques en situation de précarité.

### Les perspectives 2025

- Promouvoir l'expression et la participation active des personnes accompagnées en tenant tous les 2 mois des réunions, en prenant en compte leur parole et tendant à répondre à leurs attentes et questions
- Poursuivre le travail éducatif autour des besoins des résidents dans la recherche du développement de leur connaissance et de leur autonomie par l'animation d'ateliers informatique, comment prendre rdv sur Doctolib, comment remplir la déclaration d'impôts...
- Continuer la démarche de l'Evaluation des Risques Psycho-sociaux (DUERP)
- Poursuivre le développement des activités en lien avec les besoins des résidents sport adapté, culture et loisirs en lien avec les réunions d'expression des résidents tous les 2 mois.
- Poursuivre la lutte contre la fracture numérique. Développer les ateliers d'accès au numérique et le partenariat pour orienter les personnes si besoin
- Rester attentifs aux différentes augmentations de consommation d'énergie (électricité, alimentation, taxe d'habitation...) et rechercher des solutions d'économies.
- Préparer et équiper les nouveaux appartements
- Chercher des moyens de réduire la chaleur dans les appartements lors des périodes de canicule
- Mettre en place des Visites à domicile avec un binôme médico-social. (TS / Infirmier)